

Prix provisoires au chemin du producteur pour l'année 2026 (à partir du 5 octobre 2026)				
Essences	Longueur	Diamètre sous écorce	Centre-du-Québec	Lanaudière et Mauricie
Feuillus durs	8' et +	3,5" à 22"	51,00 \$/tmv*	51,00 \$/tmv*
Peupliers	8' et +	3,5" à 22"	41,00 \$/tmv*	37,00 \$/tmv*
Feuillus durs (Biomasse du lac Taureau)	16', laissé porter jusqu'à 8'	3,5" à 24"	51,00 \$/tmv* (prix au chemin du producteur pour le bois provenant de St-Michel-des-Saints, St-Zénon et St-Guillaume).	
Peupliers (Biomasse du Lac Taureau)	16', laissé porter jusqu'à 8'	3,5" à 24"	37,00 \$/tmv* (prix au chemin du producteur pour le bois provenant de St-Michel-des-Saints, St-Zénon et St-Guillaume)	
Pin gris, pin rouge, pin blanc, sapin, épinette et mélèze (Biomasse du Lac Taureau)	16', laissé porter jusqu'à 8'	3,5" à 24"	36,00 \$/tmv (prix au chemin du producteur pour le bois provenant de la MRC de Matawinie et de certaines municipalités au sud de la MRC de Matawinie).	
Sapin, épinette, pin gris (5 % du volume en mélèze est accepté) (Xylo-Carbone)	12', laissé porter jusqu'à 10'	3" à 22"	31,50 \$/tmv*	36,00 \$/tmv*
Biomasse (le bois doit être séparé en trois groupes d'essences, soit le résineux (excluant la pruche), le feuillu dur et le peuplier) (Xylo-Carbone)	12', laissé porter jusqu'à 10'	2" à 22"	20,00 \$/tmv*	25,00 \$/tmv*
Prix livré à l'usine pour l'année 2026 (contribution et transport inclus)				
Feuillus durs (Biomasse du Lac Taureau)	16', laissé porter jusqu'à 8'	3,5" à 24"	142,80 \$/tma (Prix livré à l'usine de Saint-Michel-des-Saints sauf pour St-Michel-des-Saints, St-Zénon et St-Guillaume).	
Peupliers (Biomasse du Lac Taureau)	16', laissé porter jusqu'à 8'	3,5" à 24"	142,80 \$/tma (Prix livré à l'usine de St-Michel-des-Saints sauf pour St-Michel-des-Saints, St-Zénon et St-Guillaume).	
Pin gris, pin rouge, pin blanc, sapin, épinette et mélèze (Biomasse du Lac Taureau)	16', laissé porter jusqu'à 8'	3,5" à 24"	137,70 \$/tma (Prix livré à l'usine de Saint-Michel-des-Saints sauf pour le bois provenant de la MRC de Matawinie et de certaines municipalités au sud de la MRC de Matawinie où le prix producteur est de 36,00 \$/tmv).	

* : Une compensation pour la hausse du carburant diesel est retournée aux producteurs le mois suivant la livraison.